

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n°2024-12-07 du 18 décembre 2024 portant approbation du projet de subventionnement relatif à la formation à destination des référents handicap dans les trois versants de la Fonction publique : Etat, Hospitalière et Territoriale porté par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP).

Le Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 351-7 ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 26, 36, et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 3, 12 et 18 ;

Vu la délibération n° 2007-05-04 du comité national du 24 mai 2007 portant sur les modalités d'évolution des financements du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2007-05-06 du comité national du 24 mai 2007 portant sur la dénomination des financements dont peuvent bénéficier les employeurs publics au titre de l'article 3 du décret visé ;

Vu la délibération n° 2007-05-07 du comité national du 24 mai 2007 portant sur la répartition des compétences en matière de décisions de financement entre le comité national, les comités locaux et la directrice de l'Etablissement public FIPHFP ;

Vu la délibération n° 2023-11-01 du comité national du 30 novembre 2023 portant approbation du budget initial du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2024,

Vu le projet de convention de subventionnement du projet porté par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique ;

Vu le projet de convention de subventionnement entre l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique proposé par la directrice de l'Etablissement public ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- 1- Le projet de convention de subventionnement relatif à la formation à destination des référents handicap dans les trois versants de la Fonction publique : Etat, Hospitalière et Territoriale porté par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) est approuvé, pour un montant de 1 072 611€ (un million soixante-douze mille six onze euros) ;
- 2- Les dépenses résultant de l'application de la présente délibération seront imputées sur les crédits d'intervention du Fonds ;

- 3- La directrice du Fonds est autorisée à engager la dépense correspondante.
- 4- La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du Fonds et de sa publication sur le site internet du Fonds.

Délibération n°2024-12-07 du 18 décembre 2024 portant approbation du projet de subventionnement relatif à la formation à destination des référents handicapés dans les trois versants de la Fonction publique : Etat, Hospitalière et Territoriale porté par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)

Nombre de présents au moment de la délibération : 31

Nombre de membres votants : 17

Abstentions : 0

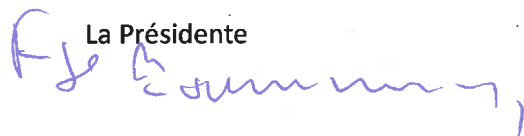
Nombre de voix « Pour » : 17

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée / ~~rejetée~~.

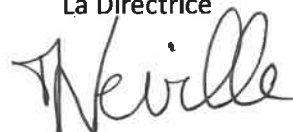
À Paris, le 18 décembre 2024

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE